



POSTULAT

Auteur PLR/FDP, par Julien Monod
Objet Améliorer l'attrait de notre patrimoine agricole et viticole
Date 07/03/2022
Numéro 2022.03.044

La situation critique que nos professionnels connaissent actuellement est surtout lié au manque de récolte, donc à des problèmes de quantités, et non de qualités. En effet, nos différents produits agricoles, nos vins en particulier, ont une cote grandissante au niveau international.

Aidé par une politique plus ouverte, et plus dynamique, nos domaines pourraient être revalorisés, et concurrencer les domaines et les régions connues de France ou d'Italie.

En effet, bons nombres de professionnels se plaignent des tracasseries administratives, des nombreuses règles restrictives, par exemple au niveau des propriétaires de sociétés agricoles, des responsables de l'administration, des critères d'estimation appliqués pour les exploitations agricoles, etc. Ces règles pouvaient se comprendre durant de nombreuses années, notamment pour le maintien d'une exploitation familiale et locale.

Mais le marché change, des investisseurs financiers spécialisés, avec des moyens importants, commencent à s'intéresser à nos domaines. Pouvoir bénéficier de leur notoriété et de leur réseau mondial serait un atout indéniable pour faire connaître notre patrimoine agricole loin à la ronde.

Cette ouverture ne devra bien entendu pas se faire au détriment des exploitants locaux. Les différentes aides pour le développement de domaines pourront être maintenues, notamment lors de reprises par des jeunes souvent motivés et très bien formés.

Conclusion

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les différentes pistes et marges qu'il aurait à sa disposition en lien avec les lois d'application cantonales de la législation fédérale, notamment la Loi sur le droit foncier rural, pour une application la plus souple et la plus dynamique possible dans notre Canton ainsi que pour user de son influence sur les adaptations envisagées des lois fédérales en la matière.